VIE@CHAMPEAUX











Bulletin municipal N° 130

Mai Juin 2021

Sommaire

Votre commune vous informe

Édito	<u>3</u>
Hier et Aujourd'hui	<u>4-6</u>
Conseils Municipaux du 15 février et du 19 mars 2021	<u>7-12</u>
État civil	<u>12</u>
Centre Communal d'Action Sociale	<u>13-15</u>
Le CCAS vous informe	<u>15-16</u>
Savez-vous que	<u>17-18</u>
Nouvelles du RPI	<u>19</u>
C'est arrivé près de chez vous	<u>19</u>
Vie quotidienne - Vie pratique	<u>20-21</u>
Infos COVID-19	<u>21-22</u>
Informations utiles	<u>23</u>
Informations locales	

Pour votre information,

la Mairie sera fermée :

du lundi 10 au samedi 15 mai 2021 inclus. Réouverture le lundi 17 mai dès 13 h 30.

Les fermetures de la Mairie et de l'Agence postale seront également affichées sur le site Internet de la commune : https://www.champeaux77.fr.

Internet: https://www.champeaux77.fr Courriel: mairie.champeaux.77@wanadoo.fr https://www.facebook.com/mairiedechampeaux/

Directeur de la publication :

Yves Lagües-Baget

Comité de rédaction :

Bernard Chéchin, Dominique Fournier, Jean-Pierre Holvoet, Ghislaine Le Louëdec, Isabelle Marié-Sall, Michel Morchoisne, Lyvia Prouvier.

Superficie: 1305 ha Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux: http://www.briedesrivieresetchateaux.

ÉDITO

Un an déjà ! Premières réalisations

Le 15 Mars 2020, vous avez apporté votre confiance à notre équipe municipale. L'occasion, en cette date anniversaire, de faire le point sur ce que nous avons réalisé et les engagements pour cette année 2021.

♣ Rue de Malvoisine

• Effacement des réseaux électriques et électroniques, création de trottoirs et reprise de la chaussée. 20 places de stationnement créées.

Rue des Pourtours Ouest

Travaux de voirie. Mise en sens unique.

Cimetière

- Reprise d'une vingtaine de concessions, enherbement.
- Reprise d'une vingtaine de concessions supplémentaires pour 2021.

Urbanisme

Révision de notre Plan Local d'Urbanisme.

Environnement

- Acquisition d'un désherbeur thermique, objectif zéro phyto.
- Réalisation d'une étude « Conseil en énergie partagé ».
- Réfection de l'éclairage de la Campélienne et de la Mairie.
- Expérimentation d'extinction de l'éclairage public entre 0 heure et 4 heures.

Patrimoine

- Engagement pour la rénovation des logements de la Poste.
- Engagement pour une 4º phase de restauration de la Collégiale.

♣ Protection des biens et des personnes

Création du service public de défense incendie.

Écoles

Soutien au projet scolaire « Vacances apprenantes ».

Action sociale

- Création d'une Cellule de Coopération Communale (créer du lien avec les personnes isolées).
- Mise en place de l'Allocation Solidarité Energie.
- Projet de maison médicale en cours.

Divers

- Construction d'un abri à poubelles à la Campélienne.
- Acquisition d'un véhicule utilitaire.
- Étude d'un projet de Tiers-lieu sur le site ATD Quart Monde.

♣ Voc éluc

- M. Jean-Pierre HOLVOET, adjoint au Maire, a été élu Président du RPI.
- M. Stéphane HUBERT, adjoint au Maire, a été élu Président du SMIVOM de Mormant.
- M. Frédéric VINCENT a été élu Vice-Président du Syndicat du Collège de Mormant.



Hier et Aujourd'hui ...

Médaillés de Sainte-Hélène de Champeaux

Napoléon était un des plus grands généraux de l'histoire et, par son génie militaire, il avait renouvelé l'art de la guerre. Mais l'armée avec laquelle il avait conquis l'Europe, on l'appelait depuis 1805 la Grande Armée.

En vertu de la loi de conscription de 1798, le service militaire devenait obligatoire pour tous les Français de vingt à vingt-cinq ans.

Française au début, la Grande Armée comprenait un nombre de plus en plus considérable d'étrangers, levés surtout dans les États vassaux ou alliés de la France : troupes italiennes, allemandes, autrichiennes, grecques, portugaises, espagnoles, polonaises, etc.

L'armée en campagne devait vivre sur le pays : d'où la maraude et le pillage et, dans les régions pauvres comme la Pologne et l'Espagne, le danger de mourir de faim. Ces soldats, souvent mal vêtus, mal nourris, furent loin de former une armée modèle. Mais au feu, jeunes ou vieux, conscrits ou « grognards », montraient un courage, une endurance, un entrain exceptionnel, c'était l'armée de l'Empereur : elle lui appartenait corps et âme. Les soldats de la Vieille Garde le tutoyaient, l'appelaient le *Petit Caporal* ou le *Tondu*. En trois ans, il avait battu les trois grandes puissances militaires de l'Europe : Autriche, Prusse et la Russie. L'Angleterre seule résistait encore. Napoléon entreprit contre elle une politique nouvelle, connue sous le Blocus continental.

Batailles napoléoniennes	Dates	Forces françaises	Forces étrangères
Castiglione (Nord de l'Italie)	05/08/1796	Victoire française	Autrichiens
Arcole (Italie, près de Vérone)	15-17/11/1796	Victoire française	Autrichiens
Rivoli (Nord de l'Italie)	14/01/1797	Victoire française	Autrichiens
Pyramides (Égypte)	21/07/1798	Victoire française	Égypto-turcs
Aboukir (Bataille navale Égypte)	01/08/1798		Victoire des Anglais
Aboukir (Bataille terrestre Égypte)	25/07/1799		Victoire des Turcs et Anglais
Marengo (Nord de l'Italie)	14/06/1800	Victoire française	Autrichiens
Ulm (Bavière)	20/10/1805	Victoire française	Autrichiens
Trafalgar (Bataille navale entre Cadix et Gibraltar)	21/10/1805	Français - Espagnols	Victoire des Anglais
Austerlitz (Actuelle république tchèque)	02/12/1805	Victoire française	Russes - Autrichiens
Iéna (Prusse orientale)	14/10/1806	Victoire française	Prussiens - Allemands
Eylau (Prusse orientale)	08/02/1807	Victoire française	Russes - Prussiens
Friedland (Prusse orientale)	14/06/1807	Victoire française	Russes
Ratisbonne (Bavière)	23/04/1809	Victoire française	Autrichiens
Wagram (Autriche)	06/07/1809	Victoire française	Autrichiens
Montmirail (France)	11/02/1814	Victoire française	Russes - Prussiens
Waterloo (Belgique)	18-20/06/1815		Victoire des Anglais/Allemands

Les généraux de Napoléon sont nommés maréchaux : Berthier, Murat, Moncey, Jourdan, Masséna, Augereau, Bernadotte, Soult, Brune, Lannes, Mortier, Ney, Davout et Bessières.

Après les combats, le sol était jonché de débris de cadavres et de blessés. Le champ de bataille était un spectacle si désolé, si terrible, en particulier lors de batailles particulièrement comme Wagram. L'Empereur ne voulait pas que les non-combattants gênent la marche de ses soldats. Les blessés légers, ceux qui pouvaient marcher ont une chance de s'en sortir, de rejoindre l'ambulance la plus proche. Les autres atteints au ventre, qui perdait leur sang, qui ont été touchés aux membres inférieurs ne sont ramassés que de nombreuses heures après la cessation des combats, voire plusieurs jours après. Autrement dit, le plus souvent morts dans d'atroces souffrances, dans le froid.

La médaille de Sainte Hélène, créée par Napoléon III le 12/08/1857, récompensait les 405 000 soldats encore vivant en 1857, qui ont combattu aux côtés de Napoléon I^{er}, pendant les guerres de 1792 – 1815.

Parmi ces soldats, ces « grognards », ils y avaient trois Campéliens :

- BARRÉ Antoine Augustin, profession : bourrelier.
- LANOUE Pierre Charles Marie Valère, professions : jardinier, maçon, garde-champêtre et manouvrier.
- TABERNAT Jean Pierre, profession : percepteur des contributions directes de la contrée de Champeaux.



Le premier était :

BARRÉ Antoine Augustin

Né le : 17.01.1786 à Champeaux (baptême le 18)

Fils de : Nicolas, bourrelier à Champeaux et de défunte GORGET Rosalie Julie Décédé le : 29.10.1867 (à 17 h) à Champeaux (chez lui, rue de la Charronnerie)

Marié le : 25.11.1818, avec HAPPEY Victoire Sophie, à Champeaux

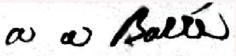
(Elle: née environ 1792 à Andrezel (77)

Fille de défunt Jean Baptiste, cultivateur à Champeaux et de REMOND Marie Madelaine

Décédée après 29.10.1867 à ? Profession : ouvrière en robe (1818)

Profession: bourrelier à Champeaux (1818, 1820, 1823, 1824, 1825, 1864)

Divers : Médaillé de Sainte-Hélène, pensionnaire viager de l'Empire (voir document B dans prochain numéro)



Enfants:

Victoire Lucie née le 07.04.1820 (à 3 h) à Champeaux

Décédée le 25.05.1824 à Champeaux (dans cet acte, seulement prénommée Lucie)

Augustin Alexandre né le 10.06.1823 (à 23 h) à Champeaux

Augustin Henry né le 15.07.1825 (à 14 h) à Champeaux

Marié le ?, avec COUDERT Constance Antoinette Thérèse, à ? (sûrement La Houssaye) (77)

Décédée le 14.09.1859 (à 4 h) (31 ans) à Champeaux

Remarié le 20.02.1860, avec SIMON Rosalie Laurence, à Champeaux

(Elle: née le 12.11.1826 à Evry-les-Châteaux (77)

Fille de Pierre Laurent, cultivateur et de VAISSEAU Angélique Rosalie, demeuraient à Champeaux

Décédé le 29.02.1864 (à 2 h) à Champeaux

<u>Victor Jean Baptiste Léon</u> né le 21.04.1830 (à 14 h) à Champeaux

Décédé le 01.05.1843 (à 2 h) à Champeaux

Le deuxième était :

LANOUE (LANOU) Pierre Charles Marie Valaire

Né le : 16.12.1787 à Champeaux (77) (baptême le même jour)

Fils de : Charles Nicolas et de CHAILLOT (CHAILLIOT) Marie Magdeleine, de Champeaux

Décédé le : 05.07.1871 (à 4 h) à Champeaux (chez lui, rue de l'Orme)

Marié le : 23/12/1815, avec DRION (DRILLON) Marie Elisabeth, à Saint-Méry (77)

(Elle: née le 16.02.1787 à Saint-Méry

Fille de François et de CHARTEMPS Marie Elisabeth

Veuve en 1ères noces de VALOIS Vincent Nicolas

Décédée le 23.09.1847 (à 4 h) à Champeaux (chez elle)

Profession: jardinier à Champeaux (1817, 1820) maçon à Champeaux (1842)

Garde-champêtre à Champeaux (1843 à 1859)

(Suite aux plaintes réitérées à M. le Maire, il continuait ses fonctions jusqu'au 01.04.1859, tout en ayant démissionné pour ne pas être révoqué ; décision du conseil municipal, prise lors de la réunion du 10.02.1858)

Manouvrier à Champeaux (1871)

Divers : <u>Médaillé de Sainte-Hélène, pensionné par l'État,</u> comme ancien soldat de la République et de l'Empire

(voir document L dans prochain numéro)

Enfants:

Louise Elisabeth née le 23.09.1817 (à 16 h) à Champeaux

Mariée le 09.11.1842, avec CAVILLIER Pierre François, à Champeaux

(Lui : né le 16.03.1816 à Champeaux

Fils de Pierre François, charretier à Champeaux et de BARRÉ Louise Susanne Cécile

Lanous

Profession: maréchal-ferrant demeurait à Champeaux (1842)

Profession : couturière demeurait à Champeaux (1842) Charlotte Françoise née le 19.08.1820 (à 10 h) à Champeaux

Mariée le 18.06.1845, avec PEROT Pierre Auguste, à Champeaux

(Lui: né le 30.07.1815 à Crisenoy (77) et demeurait à Champeaux

Fils de Laurent Pierre, ancien cultivateur et de VIOLET Anne, demeuraient à Champeaux

Décédée le 15.02.1883 (à 14 h) à Champeaux (chez elle)

Profession: couturière à Champeaux (1845)

Le troisième était :

TABERNAT Jean Pierre

Né le : 14.01.1792 à Villecresnes (94)

Fils de : Pierre et de BOIREAU Elizabeth (tous deux décédés à Villecresnes, après 25.11.1817)

Décédé le : 01.12.1868 (à 8 h) à Champeaux (77) (chez lui, rue de l'Orme)

Marié le : 25.11.1817, avec HARDOÜIN (HARDOIN) Marie Marguerite, à Champeaux

(Elle: née le 27 pluviôse an VI (15.08.1798) (à 6 h) à Champeaux

Fille de Charles François, ex-percepteur démissionnaire de Champeaux et de défunte BONO Marie Françoise

Décédée le 23.03.1866 (à 14 h) à Paris, boulevard Suchet (16ème arrondissement) (Passy)

(Chez BAUVE Gustave Michel Désiré, 30 ans, employé de l'Octroi, son gendre)

Profession: percepteur des contributions directes de la contrée de Champeaux (1817, 1819, 1821)

Employé aux Barrières de Paris (1826) Employé aux Octrois de Paris (11.1841)

Divers : avaient quitté Champeaux pour Paris, entre 1821 et 1826 ; étaient revenus à Champeaux avant le 01.02.1862

Demeuraient à Paris, barrière des Martyrs (11.1841)

Médaillé de Sainte-Hélène (voir document T dans prochain numéro)

Enfants:

Louis Joseph né le 18.02.1819 (à 1 h) à Champeaux

Etiennette Françoise Marguerite née le 04.03.1821 (à 23 h) à Champeaux

Décédée le 11.07.1826 (à 14 h) à Champeaux

Auguste Jean Baptiste né environ 1826-27 à Paris ? (40 ans en 1866 et 65 ans en 1892)

Profession: brigadier de l'Octroi de Paris, y demeurait rue du Chevaleret n° 58 bis (1866, 1868)

Divers : propriétaire demeurait à Champeaux (10.1888)

Rentier demeurait à Champeaux (12.1889, 08.1892)

Amélie Augustine née le 23.02.1839 à Paris

Mariée le 01.02.1862, avec BAUVE Gustave Michel Désiré, à Champeaux

(Lui: né le 08.10.1836 à Paris

Fils de Claude Eugène, imprimeur et OGÉ Eulalie Désirée, demeuraient passage Ménilmontant n° 2)

Profession: employé d'Octroi de Paris, demeurait passage Ménilmontant n° 2 (1862)

(suite au prochain numéro)

MORCHOISNE Michel

Sources:

- Les relevés systématiques de l'auteur (1652 début XX^e siècle).
- La sous-série 3 R de Archives départementales de Seine-et-Marne : cote 3R 25.

Conseil Municipal

Les comptes rendus intégraux sont consultables en mairie ainsi que sur le site internet.

Extrait du Conseil Municipal du lundi 15 février 2021

<u>Présents</u>: MM. LAGÜES-BAGET, HUBERT, HOLVOET, Mmes PRUD'HOMME, DEWANCKER, M. FOURNIER, Mme ADAMSKI, M. NORIS, Mmes BILLAULT, PASTOR, LE LOUËDEC.

Absents excusés et représentés: Mme BÉROS a donné pouvoir à M. HOLVOET, Mme PROUVIER a donné pouvoir à M. HUBERT, M. VINCENT a donné pouvoir à Mme PASTOR et Mme PITKIAYE a donné pouvoir à M. LAGÜES-BAGET.

Secrétaire de séance : M. HUBERT.

Vote du budget communal

M. HUBERT présente le budget communal.

Dépenses principales :

Energie (30 K€), Assurances (18 K€), réparations et entretiens (voiries, Collégiale, route, véhicules) pour 45 K€, participation au RPI de 146 K€ et au SMIVOM (piscine) pour 37 K€, contribution au CCAS 18 K€.

Le résultat de fonctionnement fait apparaître un excédent de 85 230,44 € qui permet d'alimenter l'autofinancement en vue des investissements à venir.

En investissement, les principales dépenses ont concerné l'enfouissement des réseaux de la rue Malvoisine pour 45 K€. Diverses autres opérations viennent compléter ce bilan (Columbarium, interventions sur la toiture de la Collégiale, ...). Il est précisé qu'à fin 2020, la dette d'emprunt de la Commune s'élève à 171 K€ et s'étale sur une période restante de 6 ans.

Le budget primitif 2021 proposé au vote est ensuite détaillé à l'assemblée. À noter que ce budget primitif est sans augmentation des taux d'imposition.

Sectio	n de fonctionnement	BP2020	réalisé 2020	BP2021
Chapitre	Dépenses	1 403 814,76	591 963,61	1 424 820,33
011	Charges à caractére général	158 000,00	154 621,55	167 000,00
012	Charges du personnel	184 000,00	179 753,51	185 000,00
65	Autres charges de gestion courante	258 000,00	251 056,85	285 000,00
66	Charges financières	5 700,00	5 656,70	5 100,00
67	Charges exceptionnelles	533 878,14	875,00	335 620,33
022	dépenses imprévues	10 000,00		10 000,00
023	virement section investissement	254 236,62	-	437 100,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections			

		BP2020	réalisé 2020	BP2021
Chapitre	Recettes	1 403 814,76	677 194,05	1 424 820,33
002	Résultat de fonctionnement reporté	743 714,76	-	787 820,33
013	Atténuation de charges	100,00	2 264,83	-
70	Produits de services du domaine	24 300,00	23 983,48	24 000,00
73	Impots et taxes	435 500,00	433 043,00	440 000,00
73	Dotations diverses etat	1 000,00	600,00	600,00
73	Mines	40 000,00	50 874,00	40 000,00
73	TEOM	200,00	-	-
73	Taxe droit mutation	20 000,00	45 446,59	25 000,00
73	autres reversements	2 000,00	3 774,00	2 000,00
73921	Attribution compensation	13 000,00	13 041,00	13 000,00
74	Dotations subventions et participations	100 000,00	77 739,46	76 400,00
75	Autres produits de gestion courante	24 000,00	26 020,36	16 000,00
76	Produits financiers		3,98	
77	Produits exceptionnels		403,35	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		-	

Les dépenses de fonctionnement intègrent une provision pour la reprise de nouvelles concessions au cimetière (+20 K€ au chap. 11) et une contribution au RPI de 170 K€ (+24 K€ par rapport à 2020) pour faire face à différents besoins de travaux (changement des radiateurs, travaux de rénovation, réparations diverses, ...).

Sectio	n d'investissement	BP2020	réalisé 2020	BP2021
Chapitre	Dépenses	600 000,00	127 618,61	990 224,87
D01	Déficit antérieur			41 124,87
041	Opérations patrimoniales	5 000,00	3 511,14	33 000,00
13	Subventions d'invest.			
16	Emprunts et dettes ass.	20 000,00	19 784,38	20 100,00
20	Immobilisations incorp.	35 000,00	22 277,69	73 000,00
21	Immobilisation corporelles	175 000,00	79 273,40	208 000,00
23	Immobilisation en cours	365 000,00	2 772,00	615 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		-	

		BP2020	réalisé 2020	BP2021
	Recettes	600 000,00	57 730,36	990 224,87
R01	Reprise de l'excédent ant.	28 763,38		-
021	Virement section fonct.	254 236,62		437 100,00
041	Opérations patrimonale	5 000,00	3 511,14	33 000,00
1068	Dot. Fonds divers et rés.		•	41 124,87
10222	FCTVA	10 000,00	14 107,05	6 000,00
10226	Taxe locale d'équipement	3 000,00	•	3 000,00
13	Subventions d'invest.	299 000,00	40 112,17	470 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		-	

Résultat d'investissement	- 69 888,25
Résultat antérieur	28 763,38
Résultat cumulé	- 41 124,87

DÉTAIL DES INVESTISSEMENTS POUR 2021 :

- Contrat rural (Travaux de voirie de la rue de Malvoisine et des Pourtours Ouest).
- 4^e phase de restauration de la Collégiale.
- Remplacement d'un véhicule utilitaire.
- PLU.
- Rénovation éclairage Campélienne et Mairie.

En € TTC

Travaux			
	•	Versé	Solde
Contrat rural	330 000,00		330 000,00
• Options 1	5 152,44		5 152,44
• Options 2	11 880,00		11 880,00
Maîtrise d'œuvre	29 820,00	16 102,80	13 717,20
Abri poubelle	3 720,00		3 720,00
Désherbeur thermique	3 108,00		3 108,00
1001 sillons (étude site ATD)	9 240,00	2 772,00	6 468,00
Éclairage Campélienne et Mairie	14 909,00		14 909,00
Collégiale	283 590,00		283 590,00
Maîtrise d'œuvre	29 468,70		29 468,70
Effacement réseaux part aidée SDESM	136 299,60	44 939,73	91 359,87
Effacement part aidée par FER	32 103,60		32 103,60
Toiture chevet Collégiale	6 065,68	6 065,68	-
Logement Poste	5 000,00		5 000,00
Véhicule utilitaire	15 913,60		15 913,60
Divers	25 000,00		25 000,00
PLU	19 980,00	1 998,00	17 982,00

TOTAL	889 372,41

M. le Maire explique que, au niveau des dépenses d'investissement, dans deux ans, la Commune percevra le remboursement de la TVA versée.

Subventions attendues : Contrat rural (70 %), Désherbeur thermique (70 %), Éclairage Campélienne et Mairie (80 %), Véhicule utilitaire (50 %).

À noter également que nous avons obtenu 90 % de subventions pour la 4e phase de restauration de la Collégiale. Une aide complémentaire sera sollicitée auprès des Amis de la Collégiale.

Budget adopté à l'unanimité.

Acquisition d'un véhicule utilitaire – Demande de subvention auprès du Conseil départemental dans le cadre du Fonds d'Équipement Rural (FER) – Approbation du plan de financement

Le véhicule sans permis actuel date de 7 ans environ. Son utilisation quotidienne fait que le coût d'entretien devient important. En 2020, il a fallu remplacer le moteur et il faudra à terme remplacer la boîte de vitesse. M. MAUTÉ (société DMM77), propose un véhicule utilitaire de marque AIXAMPRO. Le véhicule proposé coûte 13 261 € HT en intégrant l'option de la benne avec réhausses pour pouvoir charger branchages, feuilles mortes, etc.

Il est demandé si le véhicule actuel sera repris ou vendu par la suite. M. le Maire va regarder cette possibilité.

La Commune de Champeaux sollicitera l'aide du Département à hauteur de 50 %, soit 6 630,67 € dans le cadre du Fonds d'Équipement Rural (FER). Le plan de financement suivant doit être approuvé par le Conseil :

Coût du véhicule HT:13 261,33 €Subvention FER 50 %:6 630,67 €Autofinancement communal HT + TVA:9 282,93 €Coût du véhicule TTC:15 913,60 €

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le projet d'investissement et le plan de financement détaillé ci-dessus, autorise M. le Maire à demander au Président du Conseil Départemental une subvention dans le cadre du Fonds d'Équipement Rural à hauteur de 50 %.

Défense extérieure contre l'incendie

Une loi stipule que la défense incendie dans la Commune relève de la responsabilité du Maire et qu'il faut, obligatoirement, un Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie. Cela concerne toutes les habitations, y compris bien sûr les propriétés excentrées du village comme le Château d'Aunoy, la ferme de M. BÉCARD ou celle de M. POISSON entre autres.

Afin d'être en conformité avec le règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie, il est nécessaire de réaliser une étude afin d'établir un schéma communal de lutte contre l'incendie. Cette étude n'oblige pas la réalisation des travaux dans l'immédiat.

Il est proposé de recourir à la Société CESDI pour un montant TTC de 7 800 €. Cette étude n'est pas subventionnée.

Adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Affaire LORENC c/commune de Champeaux

Suite à l'arrêté du Maire autorisant la construction d'une écurie active par le Haras du Diamant Noir à Champeaux, M. LORENC, voisin du terrain, a déposé un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun. Le jugement a débouté la Commune de Champeaux et le Haras du Diamant Noir. L'arrêté du permis de construire du 7 août 2018 est annulé.

Information sur le SMETOM

Mme LE LOUËDEC a assisté à une réunion au SMETOM. Il est envisagé de faire une campagne pour les composteurs en mettant à disposition des administrés qui le souhaitent deux poules et un poulailler fourni en kit.

Plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 20 h 25.

Extrait du Conseil Municipal du vendredi 19 mars 2021

<u>Présents</u>: MM. LAGÜES-BAGET, HUBERT, Mmes BÉROS, PROUVIER, M. HOLVOET, Mme PRUD'HOMME, MM. FOURNIER, VINCENT, Mme ADAMSKI, M. NORIS, Mmes BILLAULT, PASTOR, LE LOUËDEC.

<u>Absentes excusées et représentées</u> : Mme DEWANCKER a donné pouvoir à Mme PROUVIER et Mme PITKIAYE a donné pouvoir à M. LAGÜES-BAGET.

Secrétaire de séance : Mme BÉROS.

Vote des subventions aux associations – année 2021

La commission des subventions aux associations a reçu les associations campéliennes le 27 février dernier. C'était un moment d'échange très intéressant.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de valider les choix faits par la commission.

Le Conseil Municipal adopte les subventions suivantes, les Conseillers Municipaux faisant partie du bureau des Associations décident de s'abstenir.

Associations Campéliennes:

Associations	Montant	Vote
A.C.C.	1 200,00 €	Unanimité
Anciens Combattants	700,00 €	Unanimité
C.A.L.	4 000,00 €	13 voix pour et 2 abstentions
Campélienne Animations	1 000,00 €	14 voix pour et 1 abstention
Club des Anciens de Champeaux	350,00 €	Unanimité
Guillaume de Champeaux	2 000,00 €	Unanimité
Chasse de Champeaux	300,00 €	Unanimité
Total	9 550,00 €	

Associations extérieures :

Associations	Montant	Vote
Chats libres	100,00 €	14 voix pour et 1 abstention
A.S. Football Bombon	120,00 €	Unanimité
Tennis Club de Mormant	240,00 €	14 voix pour et 1 abstention
Total	460,00 €	
TOTAL GÉNÉRAL	10 010,00 €	

La Récré des 3 Villages. Il a été convenu d'un commun accord de ne pas verser de subvention compte tenu d'une trésorerie élevée.

L'A.S. Campélienne : cette association n'a pas fait de demande.

L'Association Caritative Campélienne (ACC) a remis, le samedi 13 mars dernier en Mairie, un chèque de 4 000 € à l'association ISIS Gustave Roussy.

Pour les associations extérieures auxquelles participent des Campéliens, il a été décidé de reconduire l'application du barème suivant : 40 € x nombre d'adhérents plafonné à 240 € à condition que l'activité retenue ne soit pas proposée sur la Commune.

L'amicale des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Mormant n'a pas fait de demande cette année.

Service public communal de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)

La défense extérieure contre l'incendie a pour objet d'assurer, en fonction des besoins résultant des risques à prendre en compte, l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours par l'intermédiaire de points d'eau identifiés à cette fin.

Il en résulte que :

- Le Maire dispose d'un pouvoir de police spéciale sur la défense extérieure contre l'incendie et est responsable

de cette dernière. Il doit identifier les risques à prendre en compte et fixer, en fonction de ces risques, la quantité, la qualité et l'implantation des points d'eau incendie identifiés pour l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours, ainsi que leurs ressources.

 Les Communes sont chargées du service public de défense extérieure contre l'incendie et sont compétentes à ce titre pour la création, l'aménagement et la gestion des points d'eau nécessaires à l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours. Elles peuvent également intervenir en amont de ces points d'eau pour garantir leur approvisionnement.

- Lorsque l'approvisionnement des points d'eau fait appel à un réseau de transport ou de distribution d'eau, les investissements afférents demandés à la personne publique ou privée responsable de ce réseau sont pris en charge par le service public de défense extérieure contre l'incendie.
- Relèvent du service public de défense extérieure contre l'incendie dont sont chargées les communes :
 - 1°) les travaux nécessaires à la création et à l'aménagement des points d'eau incendie identifiés;
 - 2°) l'accessibilité, la numérotation et la signalisation de ces points d'eau ;
 - 3°) en amont de ceux-ci, la réalisation d'ouvrages, aménagements et travaux nécessaires pour garantir la pérennité et le volume de leur approvisionnement ;
 - 4°) toute mesure nécessaire à leur gestion ;
 - 5°) les actions de maintenance destinées à préserver les capacités opérationnelles des points d'eau incendie.

Conformément aux articles L.2225-2 et R.2225-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé de créer un service public de la DECI de la Commune de Champeaux dont le financement sera inclus dans le budget principal de la Commune.

M. le Maire explique que la Commune a obligation légale de créer ce service. Il a déjà commencé à travailler avec le prestataire. L'étude engagée ne sera pas subventionnée.

La réserve incendie créée dans l'ancienne station d'épuration est trop éloignée de trois sites à risque : le château d'Aunoy, la ferme de M. LE GALL et la ferme de M. POISSON. M. le Maire indique qu'il faudrait passer un accord avec la Mairie de Blandy-les-Tours car la maison de M. et Mme LANGEVIN n'est pas non plus protégée.

Les travaux nécessaires à la protection incendie de ces sites peuvent être étalés sur plusieurs années et peuvent être subventionnés.

À l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

SAUTORISE la création d'un service communal de défense extérieure contre l'incendie ;

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

<u>Vote des taux fiscaux – annulation et remplacement de la délibération du Conseil Municipal du 15 février 2021</u> (n° 15/02/2021-9)

Lors de la séance de Conseil Municipal du 15 février dernier, il a été décidé de voter les taux fiscaux pour l'année 2021.

Le 17 février 2021, un mail de la DDFIP (D.D. des Finances Publiques) a été reçu en Mairie pour informer que, à partir de 2021, les Communes récupèrent la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (18 %) en compensation de la perte de la taxe d'habitation.

Pour rester à recettes identiques du périmètre antérieur, le taux communal doit donc intégrer le taux départemental.

Les taux d'imposition deviennent donc les suivants :

	Taux
Taxe foncière des propriétés bâties (8,11 % part communale + 18 % part départementale)	26,11 % (8,11 % + 18 %)
Taxe foncière des propriétés non bâties	106,10 %

À l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

SANNULE ET REMPLACE la délibération du 15 février 2021 n° 15/02/2021-9 ;

ACCEPTE les taux proposés.

Extinction de l'éclairage public

Considérant le rapport « Conseil en Energie Partagé » établi par le SDESM et présenté en séance du Conseil Municipal du 10 février 2021 et considérant la nécessité de lutter contre la nuisance lumineuse, les émissions de gaz à effet de serre et de réduire la consommation d'énergie, il est proposé de modifier les conditions d'éclairage nocturne sur le périmètre de la Commune de Champeaux à compter du 1^{er} mai 2021, dans les conditions définies ci-après :

Extinction de l'éclairage public de 00 h 00 à 04 h 00.

Ces modifications seront expérimentales jusqu'au 31 août 2021. Au terme de cette expérimentation, elles pourront être reconduites.

Le coût d'équipement des armoires électriques est de 1 562,30 € HT soit 1 874,76 € TTC. Une aide du SDESM à hauteur de 50 % est possible.

Par 13 voix pour et 2 abstentions (Mme PROUVIER et M. NORIS), le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Sharper de modifier, à titre expérimental, les conditions d'éclairage nocturne à compter du 1^{er} mai 2021 jusqu'au 31 août 2021;

♦ AUTORISE M. le Maire à effectuer la dépense de 1 874,76 € TTC ;

♦ AUTORISE M. le Maire à demander une subvention au SDESM à hauteur de 50 % et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Remplacement des îlots de la rue du Stade

Les îlots actuels dans la rue du Stade imposent une signalisation verticale. Malheureusement, les véhicules hors gabarit et certains véhicules légers détruisent, régulièrement, cette signalisation.

Il est donc proposé de remplacer les îlots actuels par des îlots franchissables. Le coût du remplacement est de $3\,930 \in HT$ (soit $4\,716 \in TTC$). Une aide du Département dans le cadre des amendes de police est possible à hauteur de $50\,\%$.

À l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

♦ AUTORISE la réalisation des travaux de remplacement des îlots actuels par des îlots franchissables par l'Entreprise COLAS IDFN pour un montant HT de 3 930 € HT;

♦ AUTORISE M. le Maire à demander une subvention auprès du Département de Seine-et-Marne à hauteur de 50 % :

\\$ AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

Point sur les travaux de la rue de Malvoisine

M. le Maire fait un point sur les travaux de la rue de Malvoisine. Le chantier avance bien. La rue change de physionomie. Les travaux de la rue des Pourtours Ouest débuteront dans quelques jours.

Point sur l'offre de santé

Le projet de création d'une maison médicale commence à prendre forme en concertation avec la CCBRC et l'Agence Régionale de Santé.

Eau et assainissement

M. le Maire doit participer, le mardi 23 mars prochain, à une commission Eau et Assainissement à la CCBRC. Le prix de l'eau risque d'augmenter rapidement du fait de travaux à réaliser sur plusieurs communes de la Communauté de Communes. Toutefois, de nouveaux scénarios vont être présentés.

Proposition de fleurissement dans Champeaux

Mme LE LOUËDEC propose aux Campéliens de décorer des vélos avec des fleurs comme celui qui se trouve dans la cour de la Mairie. Il faudrait trouver des vélos et les fleurir. M. le Maire propose que ce soit la Mairie qui les fleurisse.

Point sur le cas COVID du personnel du RPI

M. HOLVOET signale qu'il a publié sur PanneauPocket l'information relative à un agent du RPI testé positif au COVID. Cette personne assure la garderie du matin. À aucun moment, elle n'a quitté le masque. Il a donc contacté l'ARS, l'Inspecteur de l'Éducation Nationale pour expliquer le problème. D'un commun accord, ils ont décidé de ne pas fermer les écoles et de continuer l'activité.

ADMR (Aide à domicile en milieu rural)

Mme ADAMSKI informe le Conseil qu'elle a été élue trésorière à l'ADMR. Elle dit que Mme PRAT, directrice actuelle du Foyer Résidence pour Personnes Âgées de Mormant, prenant sa retraite, elle sera remplacée par Mme LECUYER, qui était à l'ADMR, vers la mi-avril 2021.

Commission Enfance-Jeunesse de la CCBRC

M. HOLVOET signale qu'il a été décidé de maintenir les séjours et camps d'été. M. le Maire dit qu'il faudra être réactif car peu de places. Les premiers arrivés seront retenus.

Point sur la vaccination

Mme PROUVIER fait un point sur la vaccination. L'Info aux 75 ans et + a été faite. La CCBRC a décidé de faire une campagne de vaccination en prenant trois personnes de chaque commune. Les RDV auront lieu le 25 mars au Châtelet-en-Brie.

Remerciements du CAL

M. FOURNIER, trésorier du CAL et du Tennis Club de Mormant remercie le Conseil Municipal pour la subvention votée ce soir.

Plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 20 h 30.

État Civil

Naissances

Rectificatif du numéro précédent. Il fallait lire :

Le 29 octobre 2020, Jimmy JAKOBIAK et Jennifer BRICLOT sont devenus les heureux parents d'une petite fille : <u>JIANA</u>. Le 12 novembre 2020, Stéphane DELAROCHE et Stéphanie LACOUR ont eu la joie d'accueillir une petite fille : <u>LINA</u>.

Le 14 mars 2021, une petite fille, OLIVIA, est arrivée chez Benjamin SACQUET et Céline GARÇON.

Nous adressons toutes nos félicitations aux heureux parents.

Centre Communal d'Action Sociale

EXTRAIT DE LA SÉANCE DU MERCREDI 9 MARS 2021

<u>Présents</u>: Mmes PROUVIER, DEWANCKER, ADAMSKI, LE LOUËDEC, LÉVÊQUE, MARIÉ-SALL, RIVIÈRE, MATUSEWICZ, MM. LAGÜES-BAGET, HOLVOET.

Absente excusée : Mme THOMAS.

Secrétaire de séance : Mme PROUVIER.

ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation du compte rendu du 12 janvier 2021.
- 2. Approbation du compte de gestion 2020.
- 3. Approbation du compte administratif 2020.
- 4. Affectation des résultats 2020.
- 5. Vote du budget primitif 2021.
- 6. Questions diverses.

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 12 JANVIER 2021

Le compte rendu de la séance du 12 janvier est approuvé à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 / BUDGET 2021

2 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

La Vice-présidente présente le **Compte de Gestion 2020** tel qu'il a été transmis par la Trésorerie de Melun-Val-de-Seine. Il est adopté à **l'unanimité.**

3 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Points forts du budget 2020 :

Compte 6232 « Fêtes et Cérémonies »			
2 195,64 €			
	l'annulation du banquet des Cheveux Blancs pour raisons sanitaires COVID-19.		
Compte 6562 « Aides »			
310,00 €	Nouvelle prestation : Forfait « Solidarité-Energie ».		
7 015,87 €	Aide aux frais de cantine pour 12 familles et 27 enfants dont 4 073,92 € d'aide		
	exceptionnelle versée aux familles dans le cadre de la pandémie COVID-19 du fait de		
	la fermeture totale des écoles.		
1 570,00 €	Allocation Rentrée Scolaire pour 8 familles et 21 enfants.		
1 680,00 €	Passeports Jeunes, soit 48 passeports.		

Compte 6573 « Subventions de fonctionnement aux organismes publics »			
4 598,00 €	4 598,00 € Participation au Foyer Résidence pour Personnes Âgées de Mormant.		
Compte 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations de droit privé »			
100,00 €	Subventions versées aux Restaurants du Cœur et à l'ADMR de Mormant.		

Présentation du Compte Administratif 2020 chapitre par chapitre. Ce compte présente un résultat positif de 358,72 € en fonctionnement et de 72,26 € en investissement. Il correspond en tout point au compte de gestion 2020 précédemment examiné et adopté. Le Président quitte la salle.

Vote : Adopté à l'unanimité

4 - AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020

Le Conseil d'Administration donne son accord, à l'unanimité, pour affecter l'excédent de Fonctionnement 2020 de 1 002,72 € au chapitre 002 du Budget Primitif 2021 et l'excédent d'Investissement 2020 de 72,26 € au compte 001 du Budget Primitif 2021.

5 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Mme PROUVIER commente, article par article, le Budget Primitif 2021 qui s'équilibre en Fonctionnement à 27 452,72 € en dépenses et recettes et en Investissement à 300,00 € en dépenses et recettes.

DÉPENSES		RECE	ETTES
Chapitre 011	8 710,61 €	Chapitre 002	1 002,72 €
Chapitre 012	220,00 €	Chapitre 70	8 050,00 €
Chapitre 65	18 286,87 €	Chapitre 74	18 000,00 €
Chapitre 68	7,50 €	Chapitre 75	300,00 €
Chapitre 023	227,74 €	Chapitre 77	100,00 €
TOTAL	27 452,72 €	TOTAL	27 452,72 €

Section d'investissement en recettes :

Chapitre	Compte	Libellé Compte	Montant
R001		Excédent d'investissement reporté	72,26€
21	2188	Autres immobilisations corporelles	227,74 €
TOTAL			300,00 €

Section d'investissement en dépenses :

Chapitre	Compte	Libellé Compte	Montant
27	274	Prêts	300,00 €
TOTAL			300,00 €

Le Budget Primitif 2021 est adopté à l'unanimité.

6 - QUESTIONS DIVERSES

- Point sur la Cellule de Coopération Communale (CCC).
- Liste des demandeurs d'emploi.
- Campagne de vaccination anti-COVID 19.
- Courrier remerciements de la Croix Rouge de Mormant.
- Situations individuelles.

Point sur la Cellule de Coopération Communale :

Au moins quatre personnes continuent d'être appelées de façon hebdomadaire. Ces contacts sont appréciés et sont des liens importants. Les personnes appelées font écho de la rareté des contacts avec leurs proches, qui pèse sur le moral. Depuis le mois de janvier, les appelants sont dotés d'un téléphone portable. Il est convenu qu'un courrier sera adressé aux personnes appelées, afin de diffuser le numéro de téléphone des appelants. Ceci pour faciliter la prise de contact à l'initiative des personnes.

Mme PROUVIER informe le Conseil d'Administration des remerciements adressés par la CROIX ROUGE de Mormant, suite à la subvention et au don versés.

Nombre des demandeurs d'emploi au 15 février 2021 :

Nombre de demandeurs : 23

Hommes: 16 Femmes: 7 Indemnisables: 18 Non Indemnisables: 5.

Point sur la vaccination:

La vaccination contre le COVID 19 a débuté en décembre 2020. Elle est, en priorité, destinée aux personnes âgées de plus de 75 ans ainsi qu'aux professionnels de santé.

Depuis février 2021, cette priorité s'est élargie aux personnes âgées entre 50 et 64 ans avec comorbidité.

Dans un proche délai, la vaccination sera possible par les médecins de ville et pharmaciens.

Actuellement, la prise de rendez-vous par voie numérique ou téléphonique reste difficile.

M. le Président informe sur la campagne de vaccination initiée par le Département de Seine-et-Marne lors de la conférence des Maires et organisée par la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC): 3 personnes par commune peuvent être proposées pour bénéficier de la vaccination. Un courrier a été adressé par le CCAS aux personnes susceptibles d'être concernées.

Elle se déroulera le 25 mars au Châtelet-en-Brie.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 h 05.

BILAN DES PRESTATIONS VERSÉES EN 2020

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public dont le rôle est de venir en aide aux personnes les plus fragiles.

Il lutte contre l'exclusion, accompagne les personnes âgées, soutient les personnes souffrant de handicap et contribue à la gestion de différentes structures destinées aux enfants.

Pour y parvenir, le CCAS possède d'ailleurs une double fonction :

- Accompagner l'attribution de l'aide sociale légale (instruction des dossiers de demande, aide aux démarches administratives...).
- **Dispenser l'aide sociale facultative** (aide alimentaire, micro-crédit social...), fruit de la politique d'action sociale de la Commune.

L'action sociale du CCAS s'est répartie en fonction des besoins de la population de Champeaux.

Au cours de l'année 2020 les prestations suivantes ont été attribuées :

- 7 015,87 € d'aide aux frais de cantine pour 12 familles et 27 enfants dont 4 073,92 € d'aide exceptionnelle versée aux familles dans le cadre de la pandémie COVID 19 (fermeture totale des écoles).
- 1 570 € d'allocation Rentrée Scolaire pour 8 familles et 21 enfants.
- 1 680 € de passeports Jeunes soit 48 passeports.
- 135 € de secours d'urgence.
- 2 195,64 € de colis de Noël pour les personnes de 65 ans et plus (attribution élargie cette année en raison de l'annulation du banquet des Cheveux Blancs pour raisons sanitaires).
- 100 € de subventions versées à deux associations (les Restos du Cœur et ADMR de Mormant).
- 4 598 € de participation au foyer-résidence pour personnes âgées de Mormant.

Soit un montant total de 15 408,87 €.

Le CCAS vous informe

Loi de financement de la Sécurité Sociale (LFSS) pour 2021 : Les principales mesures à connaître

(Extrait de https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14542)

- Prolongement du remboursement intégral des téléconsultations jusqu'au 31 décembre 2021.
- Mise en place d'un **Forfait Patient Urgences** (**FPU**) de 18 € à partir du 1^{er} septembre 2021. Il sera dû par les assurés pour chaque passage aux urgences non suivi d'une hospitalisation et remplacera le ticket modérateur. Il sera pris en charge par les complémentaires santé. Les patients en affection de longue durée (ALD) et les invalides de guerre bénéficieront d'un forfait réduit de 8 €. Les femmes enceintes à partir du 6^e mois et les nourrissons de moins d'1 mois en seront exonérés.
- Allongement du congé de paternité et d'accueil de l'enfant à 28 jours, dont 7 obligatoires, à compter du 1^{er} juillet 2021.
- Avancement de la date de versement de la prime à la naissance... (détails sur service-public.fr)
- Poursuite de la revalorisation en 2021 de l'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI), minimum social destiné aux personnes invalides disposant de faibles ressources, qui passera de 750 € à 800 € par mois.
- Pour l'interruption volontaire de grossesse (IVG) : Tiers payant sur la part des dépenses prise en charge par l'assurance maladie. Cette intervention est protégée par le secret afin de préserver l'anonymat de l'intéressée.
- Généralisation du tiers-payant intégral sur les équipements et soins du panier « 100 % santé » (reste à charge zéro pour l'optique, l'audiologie et le dentaire) en le rendant obligatoire pour les complémentaires santé à compter du 1^{er} janvier 2022.

A savoir : La loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2021 constitue également une nouvelle étape dans la prise en charge de la perte d'autonomie avec la fondation de la cinquième branche de la Sécurité Sociale qui lui est dédiée.

Textes de référence

Loi n° 2020-1576 du 14 décembre 2020 de financement de la Sécurité Sociale pour 2021.

L'ASSOCIATION DELTA 7 propose

Ateliers « Bien sur Internet », ateliers de formation au numérique pour les seniors.

Compte tenu de la situation actuelle, ces formations sont proposées sous format présentiel ou dématérialisé.

Cette action est gratuite.

Mise en place des formations dès avril 2021

Pour le présentiel les dates disponibles sont les suivantes :

- Du 28 juin au 30 juillet
- Du 26 juillet au 27 août
- Du 30 août au 1er octobre

Pour le distanciel :

• À partir du mois d'avril et jusqu'à fin août, selon disponibilités.

Pour plus de renseignements, vous pouvez :

Nous contacter:

Hajjaj Samia: 07.64.37.29.41Fouan Elise: 06 98 62 10 27

- Par mail: formation.tablette@delta7.org

Avec votre nom, prénom et numéro de téléphone afin que l'on puisse vous rappeler.

L'équipe du pôle inclusion numérique de l'association Delta7.

Utilisation du Chèque Énergie



Le chèque énergie : qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'une aide au paiement des factures d'énergie du logement. Il est attribué sous conditions de ressources. Si vous êtes éligible, vous recevrez automatiquement votre chèque énergie, à votre nom, par courrier chez vous (il vous est envoyé à la dernière adresse que vous avez indiquée à l'administration fiscale).

Quelles dépenses régler avec le chèque énergie ?

- Votre facture d'énergie, auprès de votre fournisseur d'électricité, de gaz, de chaleur, de fioul domestique, ou d'autres combustibles de chauffage (bois, etc.).
- Vos charges d'énergie incluses dans votre redevance, si vous êtes logés dans un logement-foyer conventionné à l'APL ou dans un EHPAD, un EHPA, une résidence autonomie, un établissement ou unité de soins longue durée (ESLD, USLD).
- Certaines dépenses liées à des travaux de rénovation énergétique de votre logement.

Les professionnels concernés ont l'obligation d'accepter le chèque énergie, conformément à l'article L. 124-1 du code de l'énergie. Tout refus du chèque énergie par l'un de ces professionnels peut être signalé au 0 805 204 805 (service et appel gratuits).

Renseignements: https://www.chequeenergie.gouv.fr/ et https://www.chequeenergie.gouv.fr/beneficiaire/assistance. Contact: N° VERT (service et appel gratuits): 0 805 204 805.

Savez-vous que...

PRÉSENTATION DU DISPOSITIF « MaPROCURATION »

La télé-procédure sera ouverte au public à compter du 6 avril 2021, pour tous les scrutins qui se dérouleront à compter du 11 avril et dans la perspective du double scrutin départemental / régional des 20 et 27 juin 2021.

Présentation générale :

Les services du Ministère travaillent à la mise en place d'un dispositif de modernisation de la procédure d'établissement des procurations, grâce à la mise en œuvre d'une procédure numérique.

Cette procédure partiellement dématérialisée, intitulée Maprocuration, est complémentaire de la procédure papier d'établissement des procurations de vote, qui perdure au profit des électeurs qui ne peuvent ou ne souhaitent pas utiliser la voix numérique

Un dispositif en 3 étapes

Le dispositif, qui repose sur des portails Internet dédiés à chacune des parties prenantes, fonctionne en trois temps :

1	2	3
Effectuer votre demande de procura-	Rendez-vous au commissariat ou à la	Vous êtes informé par courriel dès que
tion en ligne en toute simplicité	gendarmerie pour valider votre identité	la mairie a validé votre procuration

- 1. L'électeur mandant saisit en ligne (maprocuration.gouv.fr) sa demande de procuration après s'être authentifié via FranceConnect. Il devra indiquer la commune dans laquelle il est inscrit, l'identité de la personne à laquelle il donne procuration (obligatoirement inscrite dans la même commune que lui), et enfin indiquer s'il donne procuration uniquement pour la prochaine élection (en précisant quel tour de scrutin) ou pour une période donnée. Une fois ces étapes franchies, le mandant reçoit un numéro de dossier qu'il devra présenter dans un commissariat ou une gendarmerie.
- 2. Le mandant se rend ensuite dans n'importe quel commissariat de police ou brigade de gendarmerie avec sa référence de dossier et une pièce d'identité. L'officier de police judiciaire (OPJ) ou l'assistant de police judiciaire (APJ) habilité par le juge, saisit la référence dans un portail numérique dédié et sécurisé. L'identité de l'électeur mandant apparaît à l'écran, l'OPJ / APJ la contrôle au regard de la pièce d'identité présentée. La validation sur le portail par l'OPJ / APJ déclenche la transmission instantanée et entièrement dématérialisée de la procuration vers la commune d'inscription du mandant
- 3. Le Maire, ou le service à qui il a donné délégation, se connecte sur le portail Internet dédié. Il procède aux contrôles habituels (inscription du mandant et du mandataire dans sa commune, respect du plafond de procurations détenues par le mandataire) avant de valider ou d'invalider la procuration. Le mandant reçoit un message sur la suite donnée par la mairie à sa demande.

Plus de détails sur le site de la Mairie : https://champeaux77.fr/2021/03/29/lancement-du-dispositif-maprocuration/

Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Par délibération du 22 mai 2018, le Conseil Municipal a décidé de prescrire la révision du Plan Local d'Urbanisme.

Conformément à l'article 3 de cette délibération, la Mairie vous informe qu'il est mis à la disposition de la population, aux jours et heures d'ouverture de la Mairie, le projet de Rapport de Présentation du Plan Local d'Urbanisme et le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.).

Vous aurez la possibilité d'émettre des remarques et/ou suggestions sur le registre de concertation prévu à cet effet.

Ces documents seront également consultables sur le site de la Commune : https://champeaux77.fr



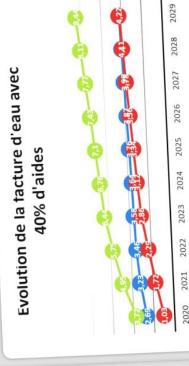
AGENCE POSTALE COMMUNALE

Mme Alison FICHEUX a accueilli 2366 usagers au cours de l'année 2020. C'est une moyenne de 68 clients par semaine, légèrement supérieure à la moyenne de 2019. La proximité et l'utilité de notre agence associée aux compétences de Mme FICHEUX font le succès de ce service public.

transférer la gestion de l'eau vers votre Communauté e nouvelles dispositions vont entrer en vigueur au 1er Janvier 2026. Votre commune sera obligée de de Communes ou d'Agglomération.

_a facture d'eau pourrait s'envoler!

Exigez une étude d'impact avant tout transfert



soleil. Si dans les années 2000, les investissements étaient souvent aidés à hauteur de 80%, on déplore Plan après plan, les aides ont fondu comme neige au aujourd'hui des aides qui peinent à atteindre 40%, alors que les enjeux n'ont jamais été aussi cruciaux.



OBJECTIFS

- Préserver les masses d'eau en économisant la ressource et notamment en rénovant les réseaux fuyards.
- Reconquérir les masses d'eau en améliorant la qualité des rejets. La mise aux normes des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration est indispensable.

Evolution de la facture d'eau avec 40% d'aides compétence au 1er Janvier commune ayant transféré la investissements ! 2017 et n'étant pas concernée par les Prix de l'eau pour une

formés assurent la gestion du service. Le surcoût, en plus des investissements, e transfert a pour conséquence directe de faire disparaître le bénévolat des élus. En lieu et place, des personnels techniques très qualifiés et des cadres est évalué à 20€ par habitant et par an, soit 80€ par foyer en moyenne.

NOUVEAU FONCTIONNEMENT DU SERVICE ACCABLENT LES SEULS USAGERS. LA FAIBLESSE DES AIDES À L'INVESTISSEMENT ET LE SURCOÛT DÛ AU

LA FACTURE D'EAU DEVIENT PROHIBITIVE

Il est de notre devoir d'association d'élu(e)s de solliciter et d'alerter toutes les instances à tous les niveaux de décision, les élu(e)s de toutes les strates, notamment en sollicitant les crédits verts européens disponibles. Nous devons aussi informer les usagers et les sensibiliser aux orientations actuelles, en les aidant à s'emparer du sujet, afin qu'ils s'inscrivent dans le

Nouvelles du RPI

INFORMATION SUR L'INDEMNISATION DES PARENTS OBLIGÉS DE GARDER LEURS ENFANTS EN CAS DE FERMETURE D'ÉCOLE

- Dans le secteur public, les parents peuvent être placés en autorisation spéciale d'absence (ASA), si le télétravail n'est pas possible.
 - Le fonctionnaire devant assurer la garde de leur enfant en raison de la fermeture de leur établissement d'accueil, de la classe ou de la section, ou encore lorsque leurs enfants sont identifiés par l'Assurance Maladie comme étant cas-contact de personnes infectées sont placés, lorsque le télétravail n'est pas possible, et, sur présentation d'un justificatif de l'établissement attestant que l'enfant ne peut être accueilli ou d'un document de l'Assurance Maladie attestant que l'enfant est considéré comme cas-contact à risque, en autorisation spéciale d'absence (ASA). L'âge limite des enfants pour lesquels ces autorisations d'absence peuvent être accordées est de 16 ans, aucune limite d'âge n'étant fixée pour les enfants handicapés.
- Les agents contractuels de droit public dans la même situation bénéficient d'un arrêt de travail dérogatoire assorti d'indemnités journalières de Sécurité Sociale. Ces autorisations spéciales d'absence ne s'imputent pas sur le contingent d'autorisation spéciale d'absence pour garde d'enfants habituel. Cette mesure ne peut bénéficier qu'à un des parents à la fois. L'agent public remettra à son employeur une attestation sur l'honneur qu'il est le seul des deux parents demandant à bénéficier de la mesure pour les jours concernés.
- Dans le secteur privé, depuis le 1^{er} septembre 2020, dans cette situation les parents d'un enfant de moins de 16 ans ou d'un enfant handicapé peuvent être placés en activité partielle, déclarée par leur employeur et être indemnisés à ce titre. Le salarié percevra une indemnité équivalente à 70 % de son salaire antérieur brut.

Conditions:

Les deux parents doivent être dans l'incapacité de télétravailler :

Il faut présenter à l'employeur :

- un justificatif attestant de la fermeture de la classe (établi par l'établissement ou la mairie) ou de la situation de cascontact de l'enfant (document de l'Assurance Maladie);
- une attestation sur l'honneur qu'il est le seul des deux parents demandant à bénéficier d'un arrêt de travail pour les jours concernés.

Ce dispositif, qui ne peut bénéficier qu'à un seul parent par foyer, s'applique dès le premier jour de l'arrêt de travail et au plus tard jusqu'à la fin de la période d'isolement.

Il faut conserver un justificatif attestant de la fermeture de la classe ou de la situation de « cas-contact » de l'enfant qui devra être communiqué à l'Assurance Maladie en cas de contrôle.

C'est arrivé près de chez vous

Remise à ISIS par l'ACC

Le samedi 13 mars à 11.30 en mairie, en présence de M. le Maire, Mme la Présidente (Évelyne CHÉCHIN), entourée des membres de l'ACC, a remis un chèque d'un montant de 4.000 Euros à M. François DELAVENNAT, Secrétaire de ISIS, association qui gère la Maison des parents d'enfants soignés contre le cancer à l'IGR de Villejuif (94). Cette somme est le fruit de notre 'travail' au cours de l'année 2020 (avec seulement trois manifestations qui ont pu quand même se dérouler entre les différents confinements !).



Vie quotidienne - Vie pratique

© CALENDRIER

Quelques dates à retenir pour 2021

8 mai: Commémoration Armistice 1945

20 et 27 juin : Élections régionales et départementales

21 juin : Fête de la Musique

5 septembre : Vide-greniers de l'ACC

5 septembre : CAL - Inscription activité Musique **8 septembre** : CAL - Inscription activité Danse

21 septembre : CAL - Inscription activité Danse de salon **25 septembre** : Puces des couturières (nouveauté ACC)

26 septembre : Repas-Thé dansant de l'ACC **9 et 10 octobre** : Bourse aux jouets de l'ACC

26 octobre : Soirée disco de la Campélienne Animations

11 novembre : Cérémonie Armistice 1918 20 et 21 novembre : Marché de Noël de l'ACC

27 novembre : Loto annuel du CAL

4 décembre : Téléthon de la Campélienne Animations

12 décembre : Banquet des Cheveux Blancs

Il est rappelé que les associations – campéliennes ou autres – peuvent nous faire parvenir le calendrier prévisionnel de leurs manifestations, ceci afin que cela puisse paraître dans *Vie@Champeaux*. Il sera mis à jour à chaque parution.

Il est à signaler que *Vie@Champeaux* est envoyé aux 22 communes du canton, ainsi qu'aux écoles du RPI (Andrezel-Champeaux-Saint-Méry)!

Repas-Thé dansant + Gospel de l'ACC

A ce jour, la pandémie étant toujours aussi virulente, l'Association Caritative Campélienne ne pense pas pouvoir vous donner rendez-vous le **Jeudi de l'Ascension (13 mai)** pour son Repas-Thé dansant à thème. Pas plus que le samedi 15 mai, où nous avions aussi prévu d'organiser un concert de Gospel à la Collégiale. Hélas, ces deux manifestations sont d'ores et déjà annulées (cela fera trois annulations pour le premier semestre 2021!).

Petit aperçu de la suite de saison (si ?):

Week-end Générosité : Dim 5 sept. : Vide-greniers

Sam 25 sept. : Puces des Couturières (nouveauté)

+ Dim **26 sept.** : Repas-Thé dansant

Sam **9 oct.** + Dim **10 oct.** : Bourse aux jouets... Sam **20 nov.** + Dim **21 nov.** : Marché de Noël

Alors, **OUI** ou **NON** pourrons-nous enfin recommencer à œuvrer au profit de ces enfants soignés contre le cancer à l'IGR de Villejuif et pour qui nous 'travaillons' depuis 1997!

© ANNONCES

Micro-crèche « LES 2 COURTES ÉCHELLES »

9, rue Ste-Fare à Champeaux

Tél.: 06 88 52 64 04 et contact@partenaire-parents.com

Site Internet : <u>www.partenaire-parents.com</u> Elle accueille tous les enfants de la région.

Assistante maternelle agréée

Assistance maternelle agréée cherche enfants à garder à la journée. Renseignement : 01 64 06 10 71.

Garde d'enfants

Ma passion: les enfants.

Mon bonus : je possède le diplôme d'état d'Éducatrice de Jeunes Enfants et je suis moi-même maman de deux enfants. N'hésitez pas à venir me rencontrer si vous cherchez une personne sérieuse, responsable et qui s'investit pleinement dans son métier. Je suis joignable au 06 32 29 31 80.

Atlas Électricité (électricité, petits travaux, peinture...)

Laurent SEMINET

2, rue de la Ferronnerie à Champeaux Tél.: 06.10.88.61.13 - nseminet@free.fr.

PAP RENOV' COUVERTURE

M. Cédric PAPILLON

17, rue de la Ferronnerie à Champeaux

Tél. 06.34.68.37.92 et paprenovcouverture@gmail.com

Les Jardins de Marjolaine - Entrepreneur de jardin

Aménagement et entretien d'espaces verts : maçonnerie extérieure, plantation, élagage/abattage, taille, contrat d'entretien annuel, petits travaux de jardinage (agréé Services à la Personne) : 161, rue du Pourtours des Fossés.

Tél.: 01 64 38 71 01.

E-mail: <u>lesjardinsdemarjolaine@orange.fr</u> Internet: <u>https://lesjardinsdemarjolaine.com</u>

Dorian CHARLU: Création et entretien de jardins

Création et entretien de jardins – Travaux de jardinage : plantation, clôture, maçonnerie, terrassement, terrasse, taille, élagage/abattage :

10, rue de la Ferronnerie à Champeaux Contact : <u>d.charlu@orange.fr</u>, 06 19 58 50 55

DMM 77 – Dépannage Mécanique Multiservices

- Matériels de travaux publics, levage et manutention
- Matériels d'espaces verts, robots de tonte, motos
- Vente d'outillage, de consommable pour particuliers et professionnels

David MAUTÉ : e-mail : <u>david.maute@sfr.fr</u> 26, rue de la Ferronnerie à Champeaux.

Tél.: 01 74 82 60 31 ou 06 83 85 42 00

Vend Roue complète NEUVE SUV 2008

Pneu MICHELIN Energy Saver 205/55R16 (jamais montée). M. CHÉCHIN (77720 Champeaux)

Contact: bernard.chechin@orange.fr, 01.60.66.92.54

Messes ou célébrations du groupe paroissial

Andrezel/Champeaux/Saint-Méry Blandy-les-Tours/Chatillon-la-Borde/Fouju

Mai 2021:

Dimanche 9 : 6e Dimanche de Pâques :

9 h 30 Messe à la Collégiale de Champeaux.

Dimanches 2–9–16–23 (la Pentecôte)–30 (la Sainte Trinité):

11 h Messe à l'église de Mormant.

Jeudi 13 mai : l'Ascension du Seigneur

11 h Messe à l'église de Mormant.

Juin 2021:

Dimanche 13:9 h 30 Messe à la Collégiale de Champeaux. Dimanches 6 (le Saint-Sacrement) -13 - 20 - 27:

11 h Messe à l'église de Mormant.

Pour tous les enfants de notre secteur paroissial : Samedi 5: 10 h Première Communion à l'Église de Mormant. Samedi 12 : 10 h Profession de Foi à l'Église de Mormant.

Ceci sous réserve des directives nationales en vigueur pendant ces deux mois.

Pour notre Secteur Paroissial,

Vous pouvez participer à la Messe de semaine célébrée tous les jeudis à 9 h dans l'Église de Mormant.

Pour toutes informations, consultez les panneaux d'affichage de la paroisse, près de l'église et au presbytère. Prêtre responsable du secteur paroissial : Père MICHARD : presbytère de Mormant : Tél. : 01 64 06 90 80.

Pour tous renseignements, contacter : Mme Léone ROLLAND, coordonnatrice du secteur, au 01 64 06 37 44.

VACCINATION COVID-19

À compter du 31 mars, l'Assurance Maladie accompagne les 75 ans et plus dans la prise de rendez-vous

Concrètement, ce dispositif prévoit :

- Une campagne d'appels téléphoniques à destination des 75 ans et plus : les collaborateurs de l'Assurance Maladie proposeront des rendez-vous proches du domicile de la personne et, si elle l'accepte, prendront le rendez-vous.
- Des envois de SMS invitant les 75 ans et plus à appeler un numéro téléphonique dédié à ce dispositif. Lors de l'appel, un collaborateur de l'Assurance Maladie pourra organiser le rendez-vous.

Pour plus d'informations, visitez le site de l'assurance Maladie :

https://www.ameli.fr/seine-et-marne/assure/actualites/covid-19-le-point-sur-la-vaccination-des-personnes-agees-de-75-ans-et-plus ou de la Mairie : https://champeaux77.fr/2021/03/14/1627/







Vaccins Covid – Pour comprendre

Janvier 2021

Vaccins Covid-19, les infos à connaître

À quoi servent les vaccins?



Grâce aux vaccins, votre corps apprend à reconnaître la Covid et à se défendre.

Les vaccins Covid sont très efficaces pour se protéger des formes graves de la Covid.



Même vaccinés, nous devons continuer les gestes barrières (masque, lavage de mains, distance).

Qui peut se faire vacciner?

Le vaccin est proposé aux adultes. Certains sont prioritaires:

- personnes âgées
- personnes avec une santé fragile (par exemple cancer, maladies rares)
- personnes qui ont plus de risque d'attraper la Covid. Par exemple les personnes qui vivent en foyer, les professionnels de santé.

Parfois, le vaccin n'est pas recommandé. Par exemple: allergies graves, avoir eu la Covid il y a moins de 3 mois, etc.



Le vaccin est-il obligatoire?

Le vaccin n'est pas obligatoire : il faut donner son accord (consentement).

Si vous refusez, cela n'a pas de conséquence sur votre accompagnement, vos papiers, votre hébergement.



Ces vaccins sont-ils sûrs?

Ces vaccins sont sûrs. De nombreuses études ont été faites. Ces vaccins sont contrôlés, sécurisés, et continuent d'être surveillés, comme tous les vaccins.



Demandez à un professionnel de santé, un travailleur social, votre mairie

ou sur

VACCINATION INFO SERVICE.FR



ou sur

Vos contacts







La vaccination POUR LE GRAND PUBLIC

(à partir de 18 ans)

Mon âge	Ma situation	AstraZeneca	Pfizer-BioNTech
		ou Janssen**	ou Moderna
0 à 17 ans	Je ne suis pas concerné		
18 à 49 ans	Je n'ai pas de problème de santé —	Pour l'instant, je ne pe	ux pas me faire vacciner
inclus	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19 *	->	En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin
	Je n'ai pas de problème de santé —	Pour l'instant, je ne pe	ux pas me faire vacciner
50 à 54 ans inclus	J'ai un risque de forme grave — de COVID-19*	->	En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19* —	->	En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin
	Je n'ai pas de problème de santé —	Chez mon médecin traitant ou médecin du travail ou en pharmacie ou en cabinet infirmier	
55 à 59 ans inclus	J'ai un risque de forme grave de COVID-19 *	Chez mon médecin traitant ou médecin du travail ou sur mon lieu de soin ou en pharmacie ou en cabinet infirmier	
	J'ai une pathologie à très — haut risque de forme grave de COVID-19 *	Chez mon médecin traitant ou médecin du travail ou sur mon lieu de soin ou en pharmacie ou en cabinet infirmier	En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin
Plus de 60 ans	Je suis en établissement pour personnes âgées	Chez mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin ou au sein de mon établissement ou en pharmacie ou en cabinet infirmier	Au sein de mon établissement
50000	Je vis à domicile (ou dans une autre structure)	 Chez mon médecin traitant ou médecin du travail ou sur mon lieu de soin ou en pharmacie ou en cabinet infirmier 	En centre de vaccination***
	Page	22	

Informations utiles

URGENCES MÉDICALES

En cas d'urgence ou de doute, il faut appeler le 15 (S.A.M.U.). Un médecin vous répondra.

PHARMACIE DE GARDE

Téléphoner au commissariat le plus proche (17) ou la gendarmerie (01.64.51.39.20) pour connaître la pharmacie de garde.

NETTOYAGE MÉCANISÉ

Nous vous informons que la société PREJAM procèdera au nettoyage des caniveaux le premier lundi (courant matinée) de chaque bimestre. Prochain passage le lundi 7 juin 2021.

Ce nettoyage mécanisé nécessitera, autant que possible, l'accès maximum auxdits caniveaux.

ANIMAUX ERRANTS

La commune a délégué l'enlèvement des animaux errants, abandonnés, dangereux, blessés ou morts sur la voie publique, à la S.A. SACPA de Vaux-le-Pénil, Service pour l'Assistance et le Contrôle du Peuplement Animal. Ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 17 h 30 et le samedi de 9 h à 13 h (sauf jours fériés).

RAMASSAGE DES DÉCHETS

Ordures ménagères: tous les jeudis de mai et juin 2021:

6, 13, 20 et 27 mai, 3, 10, 17 et 24 juin 2021.

Emballages: tous les lundis des semaines impaires: lundis 10 et 24 mai, 7 et 21 juin 2021.

Attention: Les déchets verts et les encombrants sont à amener aux déchetteries suivantes:

- MORMANT, rue des Frères Lumière (derrière Intermarché).
- VERNEUIL-L'ÉTANG, près de la station d'épuration au lieu-dit « Les Fontaines de Vernouillet ».

(voir horaires en dernière page)

Pour une première inscription, il sera demandé de vous présenter à la Mairie muni(e) d'une pièce d'identité avec photo et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois qui fera la demande de carte auprès du SMETOM GEEODE.

ASSISTANTE SOCIALE AFFECTÉE AUX COMMUNES

Joindre le Service Social Départemental au 01 64 25 07 30 ou se rendre directement à l'une des permanences d'accueil :

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h à Tournan, 16, place Edmond de Rothschild
- Lundi et vendredi de 13 h 30 à 16 h 30 et mercredi de 9 h à 12 h à Brie-Comte-Robert, 17, rue Petit de Beauverger - Hôpital local
- Mercredi de 13 h 30 à 16 h 30 à Mormant, place de la Marelle.

PanneauPocket à CHAMPEAUX



L'application mobile qui vous rapproche de votre Mairie

La commune de CHAMPEAUX se dote d'un nouvel outil digital pour communiquer auprès de la population et permettre une information en temps réel des actualités du village.

Le principe de PanneauPocket est simple : les informations et alertes de la mairie sont consultables depuis l'application sur votre téléphone ou tablette (infos également accessibles à partir d'Internet). L'actualité est maintenant à portée de poche! Les informations et événements seront notifiés en temps réel.

Nous proposons d'y publier toute information relative à la mairie et tous les événements de nos associations.

Il vous suffit de télécharger l'application sur un smartphone et d'ajouter Champeaux en favori (Cliquer sur le cœur à côté du nom Champeaux). Plus d'informations sur le site https://www.panneaupocket.com/

PanneauPocket permet aussi de rester connectés aux informations des communes voisines, ou lieux de vacances.

Téléchargeable gratuitement sur Apple store pour les téléphones IOS ou google play pour les téléphones Android.

Liens utiles

Internet: https://www.champeaux77.fr (mairie), http://www.briedesrivieresetchateaux.fr (CCBRC) Courriel: mairie.champeaux.77@wanadoo.fr, Facebook: https://www.facebook.com/mairiedechampeaux

Informations locales

Présence du Maire

Le Maire et les adjoints vous reçoivent à la mairie sur RV.

Mairie

Place du Cloître, tél. 01.60.66.91.88. Les **lundis** et **jeudis** de 13 h 30 à 18 h,

mardis et vendredis de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h, samedis de 9 h à 12 h. Fermée les mercredis.

Site internet : https://champeaux77.fr/

PERMANENCES:

RPI: Ancienne Mairie, Place du Cloître Tél.: 01.60.66.96.47 ou 09.65.36.71.02

Les lundis, mardis et jeudis :

de 8 h 30 à 12 h 30 et 13 h 00 à 17 h 30,

Les mercredis de 8 h 30 à 12 h 30,

Les **vendredis** de 8 h 30 à 12 h 30 et 13 h 00 à 15 h 30,

Fermeture les samedis

CCAS: s'adresser à la Mairie.

Agence postale

Rue Guillaume de Champeaux, tél. 3631 (appel non surtaxé) Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8 h 30 à 12 h 30, Samedi : 8 h 30 à 13 h. Fermée le mercredi.

Relève du courrier : Lundi au samedi à 11 h 30.

Ramassage des déchets ménagers

Ordures ménagères : tous les jeudis*.
Emballages : lundi des semaines impaires*.

Horaires des déchetteries (horaire unique toute l'année) :

	Mormant et Verneuil-l'Étang		
Lundi	Fermé	14 h – 17 h	
Mardi	9 h – 12 h	14 h – 17 h	
Mercredi	9 h – 12 h 14 h – 17 h		
Jeudi	Fermé	Fermé	
Vendredi	9 h – 12 h	14 h − 17 h	
Samedi	8 h 30 – 17 h 20		
Dimanche	Fermé	Fermé	

^{*} Exceptions jours fériés et jours précisés en Informations Utiles

Urgences

• **S.A.M.U**.: composez le 15 ou 01.64.10.67.50

Pompiers: 18 Police: 17
Gendarmerie: tél. 01.64.51.39.20
MU 77: tél. 0825 826 505 (Médecins)

ou tél. 0825 747 737

Centre anti-poisons : tél. 01.40.05.48.48
 Drogues-Info-Service.fr 7j/7 de 8 h à 2 h

(appel anonyme) 0 800 23 13 13 ou 01 70 23 13 13 • S.O.S. Vétérinaires : tél. 08.36.68.99.33

Gaz (sécurité dépannage) : tél. 0800 47 33 33
Électricité (dépannage) : tél. 09 72 67 50 77

Violences Femmes Infos : composez le 3919
 Enfant en danger (SNATED) : composez le 119

Médecins - Kinésithérapeutes - Infirmières

MÉDECINS:

Docteur RICHARD :

9 rue de la Libération, tél. 01.64.81.29.59

• Docteur MONCHI:

9 place du Marché, tél. 01.60.66.96.96

KINÉSITHÉRAPEUTE:

• Mme SYLVAIN FIERIN:

1 rue de la Ferronnerie, tél. 01.60.66.97.79

INFIRMIÈRES:

• Mmes CARDENNE et VOISIN: 14 rue Eugène Chassaing, tél. 01.60.66.99.15

SOPHROLOGUE:

• M. Rémy MAUPOINT :

14 rue de Malvoisine, tél. 06.82.36.33.92

Commerces (horaires à aménager en fonction du couvre-feu)

• LE TRIANGLE VERT – Bar-Tabac-PMU 1 rue du Cloître, tél. 09 61 26 39 96 Lundi au jeudi de 6 h 30 à 20 h, vendredi de 6 h 30 à 21 h, et samedi de 7 h à 20 h et dimanche de 9 h à 14 h.

 BOULANGERIE DOS ANJOS: place du Marché, Tél. 01.60.66.91.55.
 Lundi joudi et vondradi de 7 h à 13h30 et de 15h3

Lundi, jeudi et vendredi, de 7 h à 13h30 et de 15h30 à 20h mercredi et samedi, de 7 h à 13 h 30 et de 16 h à 20 h et le dimanche de 7 h à 13 h. Fermé le mardi.

PHARMACIE BENOIST: 8 rue de la Ferronnerie
Tél. 01.60.69.97.60 - Fax 01.60.69.95.03
Lundi au vendredi: 9 h à 12 h 30 et 14 h 30 à 20 h,
samedi: 9 h à 12 h 30 et 14 h 30 à 19 h.

LA PALMERAIE DU SUD – Restaurant
 7 ter rue de la Libération, tél. 01.60.68.65.89.
 Mardi au samedi : midi et soir et dimanche midi.

3 rue de Malvoisine - Tél. : 06.46.30.31.66

Mardi, mercredi, jeudi de 18 h 30 à 21 h 30, **vendredi, samedi** de 18 h 30 à 22 h 00.

• **RABET MARKET** – Alimentation :

Place du Marché, tél. 01.60.66.94.46 **Dimanche** de 9 h à 13 h,

lundi au samedi: 8 h 30 à 13 h et 16 h à 20 h.

• VÉRONIQUE COIFFEUSE (à domicile)

Tél.: 01.64.25.18.34

• VALÉRIE COIFFEUSE (à domicile)

Tél.: 06 60 62 33 24 ou 01 64 64 21 63

Mail: valeriie.davi@gmail.com